

**B.P UC****AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

Sous réserve d'acceptation d'ouverture de la formation pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

**OBJECTIFS ET EMPLOIS**

- ☞ Acquisition de connaissances techniques : prise en charge et réalisation de chantiers, gestion de l'équipe, techniques de création et d'entretien.
- ☞ Acquisition de l'usage et l'application des produits de traitement, usage des produits phytosanitaires
- ☞ Obtenir un diplôme reconnu, permettant de développer des pratiques professionnelles responsables et respectueuses des espaces paysagers.

**CONDITIONS**

- ☞ Formation ouverte aux personnes de + de 18 ans. Être inscrit comme demandeur d'emploi ou salarié
- ☞ Niveau V requis, maîtrisant l'expression française et possédant des notions mathématiques.
- ☞ Avoir quitté le cursus scolaire depuis 6 mois
- ☞ Justifier d'un CAPA, diplôme ou titre homologué de niveau V ou cycle complet de BEP ou classe de seconde générale.
- ☞ Sans diplôme, justifier de un an d'expérience professionnelle en rapport avec le BP ou de 3 années dans tout autre secteur.
- ☞ Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation.

**ORGANISATION ET DUREE**

De juillet à juillet  
1 200 heures en Centre 546 heures en Entreprise

**VALIDATION**

Le Brevet Professionnel option Travaux Paysagers, n'est délivré qu'après obtention de la totalité des UC. En cas de validation partielle les candidats ont cinq ans pour valider la totalité des UC.

**CONDITIONS FINANCIERES**

La formation est financée par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais ou le Pôle Emploi. Elle peut également être financée par votre employeur (Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation ou Contrat de Professionnalisation).

**PROGRAMME**

- ☞ Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information, situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.
- ☞ Elaborer un projet professionnel, présenter le fonctionnement d'une entreprise, communiquer, utiliser les matériels et équipements de l'entreprise.
- ☞ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux, mise en place ou entretien des infrastructures.

**Pour tout renseignement :**

C.F.P.P.A  
Mme BEGUIN  
77 rue de la Mitterrie  
B.P 329  
59463 LOMME Cedex  
03.20.17.03.28